

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Souscription d'abonnements à des périodiques et revues pour les services municipaux - Mise en appel d'offres ouvert**

Monsieur MAGLICA, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, le service de la documentation de la Ville et la Bibliothèque Municipale souscrivent environ 1 600 abonnements à des périodiques et à des revues, répartis en 1 000 titres distincts.

Plutôt que de traiter individuellement chaque abonnement avec chacun des éditeurs, il apparaît plus judicieux de faire appel à un grossiste qui gère l'ensemble des abonnements, souscription et règlement.

Le coût prévisible de ces achats nécessite le recours à une procédure d'appel d'offres, par lot unique, avec passation d'un marché à bons de commande.

Le marché, d'une durée de trois ans, avec reconduction expresse, prendrait effet le 1er janvier 2007. Son montant annuel serait au minimum de 150 000 € TTC et au maximum de 300 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – m'autoriser à lancer la procédure d'achat groupé d'abonnements à des périodiques et à des revues par voie d'appel d'offres ouvert,

2 – m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution,

3 – m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 -11° du code des marchés publics.

4 – dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget des exercices 2007, 2008 , et 2009.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT